

**Résolution sur l'activité du RE/EN  
auprès des institutions de l'Union Européenne**

- 1) Le RE/EN poursuivra son activité comme organisation de conviction auprès des institutions de l'UE, pour faire entendre des voix catholiques autre que celle de la hiérarchie
- 2) **Dans le cadre de son activité comme organisation de conviction auprès des institutions de l'Union Européenne, et s'appuyant sur la reconnaissance que lui confère le statut participatif auprès du conseil de l'Europe, le réseau Européen Eglises et Libertés décide de s'engager de façon démocratique dans le dialogue «ouvert, transparent et régulier»** dont le traité de Lisbonne définit les principes dans ses articles I-9, I-11 et II-17, les procédures et pratiques restant à préciser, malgré les réserves que les textes actuels peuvent susciter quant au respect de la laïcité. Il combattra les interprétations de cet article II-17 contraires aux exigences d'un dialogue démocratique et, en particulier, légitimeraient un traitement privilégié de certaines organisation de conviction-religieuses notamment- par rapport à celui du reste des organisations.
- 3) Le réseau Européen entend que ce dialogue soit structuré de façon à permettre l'expression publique de courants de conviction ou de culture chrétienne et de spiritualité se référant à l'évangile, qui ne sont pas représentés par les Églises (même s'ils en font partie) et ne souhaitent pas l'être. En effet, certaines de ces Églises refusent toute démocratisation de leurs structures et ne respectent pas en leur propre sein certaines valeurs fondamentales de l'Union Européenne, notamment l'égalité des femmes et des hommes .
- 4) Dans le cadre du dialogue qu'il a décidé d'engager avec les instances européennes, notamment la commission européenne et le parlement européen, (cf. le point 2) le RE,/EN qui ne peut ni ne veut exercer un pouvoir :
  - sera porteur des exigences concrètes de justice, d'intégrité de la création et de solidarité à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et en particulier de celles qui émanent des plus démunis
  - mènera un travail de veille et d'alerte en discernant les contradictions éventuelles entre les principes affichés et les textes législatifs produits dans les domaines social, économique, environnemental, militaire...
  - sera exigeant sur la laïcité qui maintient les institutions religieuses en dehors des structures de pouvoir
  - collaborera avec les organisations aussi bien humanistes laïques que confessionnelles qui partagent ces mêmes convictions.
- 5) **Le réseau Européen Eglises et Libertés poursuivra son activité comme organisation de conviction au sein du Groupe multipartis Séparation de la religion et de la politique du Parlement européen. Il se mobilisera si nécessaire, aux côtés des ONG concernées pour que ce Groupe poursuive son activité après les élections européennes de juin 2009.**
- 6) **Le réseau Européen Eglises et Libertés poursuivra sa mobilisation au sujet de la politique de l'immigration de l'UE et appelle ses membres à poursuivre la leur dans leurs pays respectifs.** Il s'engage aussi à se mobiliser pour qu'une plus grande équité sociale soit préférée aux prérogatives des possédants et des puissants en Europe ainsi que dans le reste du Monde.
- 7) Le réseau Européen Eglises et Libertés poursuivra ses efforts en vue d'établir des relations avec des groupes polonais, considérant la faisabilité d'une rencontre en Pologne, ainsi que son soutien au combat d'Alicja Tysiac pour les droits des femmes.
- 8) La crise mondiale appelle le Réseau Européen à réaffirmer son engagement pour la justice sociale et pour une Europe sociale et à adresser aux institutions de l'Union européenne à l'occasion des prochaines élections européennes un appel en ce sens.
- 9) L'équipe 'Institutions européennes' est chargée de mettre en œuvre entre autres les décisions ci-dessus.